



# **PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN PRODUCTION LAITIÈRE**

## **DIRECTIVES**

Septembre 2025

## I. INTRODUCTION

[Les Producteurs laitiers du Canada](#) (PLC) sont un organisme à but non lucratif financé par les producteurs laitiers de partout au Canada et représentent plus de 9 000 fermes laitières du pays. Notre organisation joue un rôle de leader au nom de l'industrie dans plusieurs domaines importants, entre autres en finançant et en soutenant la recherche en production laitière et en nutrition et santé humaines. Les PLC investissent depuis longtemps (plus de 30 ans) dans la recherche laitière afin de stimuler l'innovation et d'assurer un avenir durable au secteur.

Les investissements des PLC en science sont guidés par la [Stratégie nationale de recherche laitière 2022-2027](#). La stratégie a été élaborée au moyen de vastes consultations impliquant un large éventail d'intervenants tant du milieu scientifique que de l'industrie et a mené à l'identification de résultats ciblés et de priorités de recherche dans les trois domaines suivants : durabilité des fermes laitières; santé, soin et bien-être des animaux; et les produits laitiers dans la nutrition et la santé humaines.

Le [Programme de financement de la recherche en production laitière](#) des PLC (le « **Programme** ») vise à soutenir la recherche scientifique dans le domaine de la production laitière et à générer de nouvelles connaissances et innovations au profit du secteur laitier.

Les PLC ont adopté un système d'évaluation par les pairs et un processus de demande de financement comparable à celui des principaux organismes subventionnaires (p. ex. le CRSNG).

## II. PRIORITÉS DE RECHERCHE

L'objectif du Programme est de favoriser l'innovation à la ferme, d'accroître l'efficacité et la durabilité des fermes, d'améliorer les pratiques relatives à la santé, au soin et au bien-être des animaux, et de générer des bénéfices tangibles aux producteurs laitiers ainsi qu'à l'ensemble du secteur laitier. Les projets de recherche soumis dans le cadre du Programme doivent viser à résoudre des problèmes/enjeux ayant une perspective nationale.

**Veillez vous référer à l'[Annexe](#) pour connaître les priorités de recherche ciblées dans le cadre du présent appel de propositions.**

## III. ADMISSIBILITÉ

Les chercheurs des universités et collèges canadiens et/ou des centres de recherche provinciaux et fédéraux sont admissibles au Programme. Les chercheurs non canadiens pourraient être considérés comme co-chercheurs ou collaborateurs.

Le chercheur principal (le « **Chercheur principal** ») est responsable de la direction complète du projet approuvé (le « **Projet** ») et des autres activités reliées à son exécution efficace. Le rôle du ou des co-chercheur(s) du Projet doit être clairement défini. Les étudiants et stagiaires ne sont normalement pas admissibles à agir en tant que co-chercheurs.

Un chercheur ne peut pas mener simultanément deux projets dans le cadre de ce Programme dont il est le Chercheur principal. Cependant, le même chercheur peut être co-chercheur d'un seul autre projet.

Le réseautage est encouragé. Lorsque possible, les projets devraient impliquer des équipes complémentaires de chercheurs de partout au Canada.

PROJETS NON ADMISSIBLES : Les activités de recherche et développement visant principalement à développer, valider ou promouvoir des produits ou services commerciaux **ne sont pas admissibles** dans le cadre de ce Programme. Les projets dont l'objectif principal est de générer des données pour une entreprise en particulier ou de démontrer l'efficacité d'un produit, d'une technologie ou d'un service sont également **non admissibles**. De plus, les entreprises privées ne peuvent pas participer à titre de co-chercheurs ou de collaborateurs dans les projets financés.

APPROBATIONS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL : Les Projets impliquant des animaux doivent obtenir l'approbation préalable du comité de protection des animaux de l'institution, conformément aux lignes directrices du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). Bien que cette approbation ne soit pas requise au moment de la soumission de la proposition, elle doit être obtenue avant le début des activités de recherche. Il est recommandé aux chercheurs d'entamer ce processus le plus tôt possible afin d'éviter tout retard si le financement est accordé.

#### IV. ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

Dans le cadre de cet appel de propositions, la soumission d'une lettre d'intention (la « **Lettre d'intention** ») est la première étape du processus de demande de financement.

La Lettre d'intention sera révisée, en premier lieu, par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière, lequel est composé de chercheurs indépendants, d'experts techniques et de producteurs laitiers. Sur la base de leurs révisions, le [Conseil canadien de recherche laitière](#) des PLC prendra les décisions finales concernant la sélection des Lettres d'intention. Les Chercheurs principaux, dont les Lettres d'intention sont considérées comme les plus pertinentes pour répondre aux priorités de recherche ciblées du présent appel de propositions, ayant une approche scientifique appropriée, et pouvant générer des connaissances et innovations qui auront un impact sur le secteur laitier seront invités à soumettre une Proposition complète (la « **Proposition** »).

Les Propositions seront évaluées sur la base de leur présentation globale, de leur clarté, de leur mérite scientifique et de leur faisabilité technique, de l'expertise de l'équipe, des occasions de formation, des opportunités de vulgarisation et de transfert des connaissances, et d'un budget réaliste. Les Propositions seront soumises à un processus externe et indépendant d'évaluation par les pairs et à une évaluation par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière. Le Conseil canadien de recherche laitière des PLC prendra ensuite les décisions de financement finales. Les décisions seront communiquées aux Chercheurs principaux en juillet. L'approbation du financement est conditionnelle à l'obtention de fonds de contrepartie. La date prévue de début des projets est au début de l'année civile suivante.

La sélection de la Lettre d'intention et/ou l'approbation de la Proposition ne garantit pas le financement du Projet en soi. Le financement ne sera confirmé qu'au moment de la signature d'une entente de recherche (l'« **Entente** ») (section VI).

Dans certains cas, des projets qui sont d'intérêt pour les PLC, mais ne respectent pas les délais établis et les priorités de recherche, pourraient également être pris en considération.

#### V. PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT

##### a) Lettre d'intention

La lettre d'intention doit être soumise en utilisant le formulaire Lettre d'intention à [dairyresearch@dfc-plc.ca](mailto:dairyresearch@dfc-plc.ca) **au plus tard le 5 décembre 2025**. Le formulaire Lettre d'intention est disponible dans le [site Web](#) des PLC. *Une confirmation de la réception et de l'admissibilité sera fournie dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la Lettre d'intention.*

**À noter :** Le même Chercheur principal peut soumettre plus d'une Lettre d'intention. Cependant, peu importe le nombre de Lettres d'intention approuvées, une seule Proposition par Chercheur principal peut être soumise aux fins d'évaluation finale. Inverser le nom du Chercheur principal avec celui des co-chercheurs n'est pas acceptable et pourrait entraîner le rejet de la Lettre d'intention ou de la Proposition.

Le formulaire PDF fourni pour la Lettre d'intention est complet en soi et conçu pour éliminer tout besoin d'y annexer du matériel justificatif additionnel pour transmettre les informations pertinentes (c.-à-d. annexes ou lettre d'accompagnement). **Les pages additionnelles seront supprimées du formulaire de la Lettre d'intention.** Veuillez respecter les limites d'espace et de format du formulaire de la Lettre d'intention. N'utilisez pas de caractères réduits. La police est Arial 11 points.

Les Lettres d'intention soumises en français seront traduites pour les réviseurs anglophones; toutefois le Chercheur principal et/ou son équipe n'auront pas la possibilité de réviser la traduction.

En vue d'améliorer la coordination et l'efficacité du financement, les PLC se réservent le droit de transmettre les Lettres d'intention à d'autres parties qui financent la recherche.

#### **b) Proposition complète**

Une fois la Lettre d'intention sélectionnée, les PLC enverront une invitation à soumettre une Proposition au Chercheur principal et fourniront un formulaire de Proposition complète qui devra être rempli et soumis à [dairyresearch@dfc-plc.ca](mailto:dairyresearch@dfc-plc.ca) **au plus tard le 10 avril 2026.**

Des changements majeurs par rapport à la Lettre d'intention ne seront pas autorisés, à moins qu'ils n'aient été spécifiquement suggérés par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière. Apporter de tels changements pourrait entraîner la non-révision de la Proposition.

#### Directives pour remplir les Propositions :

- Veuillez respecter les limites d'espace et de format du formulaire de Proposition complète. N'utilisez pas de caractères réduits. La police est Arial 11 points.
- **Le formulaire de Proposition complète est complet en soi et ne doit pas contenir de pages et/ou pièces jointes, à l'exception des tableaux et des figures. Un maximum de trois manuscrits peut être joint à la Proposition s'ils sont directement en lien avec le Projet proposé.**
- **CV pour le Chercheur principal et les co-chercheurs**  
Un curriculum vitae complet pour le Chercheur principal et chacun des co-chercheurs, dans le format du CV commun canadien (CRSNG) ou sur le formulaire de CV des PLC (fourni sur demande), doit être joint à la Proposition.

Un co-chercheur est un chercheur qui mènera des activités de recherche et sera responsable d'un ou de plusieurs objectifs dans le cadre du Projet proposé. Un co-chercheur recevrait des fonds pour mener sa part de la recherche.

- **Titre du Projet**  
**Un bon titre est très important.** Le titre doit être concis et indiquer clairement le sujet du Projet proposé et refléter son objectif principal. Aucune abréviation ni aucun acronyme ne doivent être utilisés. Le titre peut être modifié d'un commun accord entre les PLC et le

Chercheur principal.

- **Détails du projet**

Le formulaire de Proposition complète doit inclure des informations détaillées sur le contexte; les objectifs et hypothèses; l'approche expérimentale (y compris les calculs de puissance et de taille de l'échantillonnage); les étapes jalons; l'expertise de l'équipe et la formation de personnel hautement qualifié; les avantages potentiels et les retombées économiques pour le secteur laitier; et les opportunités de vulgarisation et de transfert des connaissances.

En vue d'améliorer la coordination et l'efficacité du financement, les PLC se réservent le droit de transmettre les Propositions à d'autres parties qui financent la recherche.

**c) Renseignements pour le budget**

Le financement octroyé dans le cadre du Programme peut s'échelonner sur une période d'un (1) à cinq (5) ans. Le montant total pouvant être demandé aux PLC est d'un maximum de 150 000 \$ et peut représenter jusqu'à 50 % du budget total du Projet.

Des informations détaillées sur les besoins financiers du Projet doivent être fournies conformément aux indications ci-dessous.

- **Personnel**

Quatre catégories de personnel sont éligibles :

1. Le personnel de recherche dont les compétences sont requises pour mener le Projet,
2. Les techniciens officiellement classés comme tels par leur institution de recherche,
3. Les étudiants aux cycles supérieurs (M. Sc. et Ph. D.), et
4. Les stagiaires postdoctoraux.

Les PLC se réservent le droit de demander à l'institution de recherche des renseignements additionnels sur les avantages sociaux. Le salaire du Chercheur principal et des co-chercheurs ne sont pas admissibles.

- **Équipements majeurs**

Les PLC ne fournissent aucun financement pour l'acquisition d'équipements. Toutefois, dans des cas particuliers où l'équipement s'avère essentiel au Projet, les PLC pourraient, à leur entière discrétion, contribuer à l'acquisition d'équipements majeurs, sur demande écrite de l'institution de recherche et/ou du Chercheur principal. Par équipement majeur, on entend les articles d'un coût supérieur à 10 000 \$.

- **Matériel et fournitures**

Les dépenses couvrent les fournitures consommables comme les animaux de laboratoire et leur alimentation, les produits chimiques, la verrerie et les fournitures pour l'équipement existant et son entretien.

- **Publications et frais de publication**

Les PLC encouragent la publication des résultats de recherche dans les revues scientifiques de renom avec comité de lecture. Le choix de la revue dans laquelle publier les résultats appartient au Chercheur principal. Les revues canadiennes ou internationales de renom largement lues au Canada doivent être priorisées. Les frais de publication **doivent** être inclus dans le budget.

**Note :** Les publications résultant du soutien des PLC doivent être reconnues en utilisant la mention suivante : *Ce projet a été financé par les Producteurs laitiers du Canada. Conformément à l'entente de recherche, les Producteurs laitiers du Canada n'avaient aucun rôle dans la conception et la réalisation de l'étude, la collecte des données et l'analyse ou l'interprétation des résultats ainsi que la décision de publier les résultats.*

- **Déplacements**

Les PLC encouragent les chercheurs à participer à des réunions scientifiques au Canada ou à l'étranger, lorsque pertinentes, dans le but de présenter les résultats obtenus dans le cadre du Projet financé.

- **Autres frais**

Les frais informatiques pour l'analyse des données et les autres frais courants engagés dans le cadre du Projet financé sont admissibles.

- **Frais généraux ou indirects**

Les PLC ne payeront aucuns frais généraux/indirects à l'institution de recherche, au Chercheur principal et/ou au(x) co-chercheur(s), selon le cas, pour les projets financés par les PLC.

- **Dépenses non autorisées**

Les honoraires d'experts-conseils/consultants ne sont pas admissibles, à moins d'une approbation écrite préalable des PLC.

**d) Financement de contrepartie/autres sources de financement**

Les fonds qui seront demandés à d'autres sources doivent être décrits dans la section Budget des formulaires PDF. Les Chercheurs principaux doivent avoir vérifié auprès des organismes/partenaires de financement si le Projet est conforme à leurs priorités de recherche et lignes directrices.

Les fonds de contrepartie doivent couvrir **au moins 50 % du budget total du Projet** et provenir de sources autres que les organisations de producteurs laitiers (p. ex. gouvernement, milieu universitaire, autres partenaires de l'industrie agricole ou alimentaire). Des contributions en nature pourraient être considérées comme fonds de contrepartie, telle que les bourses pour les étudiants d'été ou aux cycles supérieurs, le matériel et les fournitures, le temps de techniciens et/ou professionnels, les frais d'utilisation et les analyses de laboratoire. Veuillez noter qu'une subvention à la découverte du CRSNG n'est pas admissible à titre de fonds de contrepartie.

Les Chercheurs principaux doivent soumettre leurs Projets aux organismes/partenaires de financement pour l'obtention des fonds de contrepartie au plus tard 90 jours après la réception de l'approbation conditionnelle du Projet par les PLC, sauf indication contraire dans la lettre de décision des PLC.

## **VI. ENTENTE DE RECHERCHE**

Le financement doit être alloué intégralement aux activités de recherche supervisées par le Chercheur principal. Avant d'entamer le Projet, une Entente (modèle disponible sur demande) doit être signée par et entre l'institution de recherche, le Chercheur principal, les PLC et les autres partenaires financiers, si applicable.

L'Entente définit les droits et les obligations de l'institution de recherche, du Chercheur principal, des PLC et des autres partenaires financiers, si applicable, y compris, mais sans s'y limiter :

- Responsabilités du Chercheur principal et de l'institution de recherche dans la conduite du Projet;
- Responsabilité financière des parties relativement au Projet;
- Rapports;
- Publication des résultats du Projet;
- Confidentialité;
- Propriété de la propriété intellectuelle et autres droits de propriété; et
- Utilisation commerciale des résultats du Projet.

Conformément aux dispositions de l'Entente, l'institution de recherche et/ou le Chercheur principal accordent aux PLC une licence pour utiliser les résultats du Projet à des fins internes, non commerciales et de recherche; une première option pour négocier une licence commerciale exclusive pour exploiter commercialement les résultats du Projet; et un droit de premier refus sur toute offre d'un tiers visant à commercialiser les résultats du Projet. Dans le cas où les PLC ne sont pas impliqués dans la commercialisation des résultats du Projet, les PLC percevront une redevance basée sur les bénéfices nets générés par l'institution de recherche grâce aux résultats du Projet; le pourcentage de la redevance serait déterminé avant la commercialisation dans le cadre de négociations de bonne foi fondées sur des conditions commercialement raisonnables.

## **VII. INFORMATIONS ADDITIONNELLES**

Le fait de ne pas remplir et soumettre la Lettre d'intention ou la Proposition complète conformément aux présentes directives pourrait retarder ou empêcher l'évaluation par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière aux fins de financement par les PLC. Des dérogations aux directives ci-dessus ne seront autorisées que si elles sont approuvées par les PLC.

Toutes les demandes d'informations additionnelles concernant l'un des points ci-dessus doivent être adressées à [dairyresearch@dfc-plc.ca](mailto:dairyresearch@dfc-plc.ca).

## ANNEXE PRIORITÉS DE RECHERCHE CIBLÉES

**Les Projets doivent répondre à au moins une des priorités de recherche ci-dessous :**



### DURABILITÉ DES FERMES LAITIÈRES

**Résultat ciblé : Des systèmes de culture durables sont définis pour assurer la productivité à long terme**

#### Priorités de recherche :

- Concevoir des systèmes de rotation des cultures et étudier des mélanges fourragers complexes adaptés aux régions et aux types de sol, la culture intercalaire, la double culture, le sursemis et des pratiques de cultures-abri pour améliorer la santé du sol, lutter contre les mauvaises herbes, optimiser les rendements et conserver la valeur nutritive pendant toute la saison.
- Améliorer la qualité, le rendement et la résistance (sécheresse, inondation, survie à l'hiver) des plantes fourragères par des pratiques de sélection et de régie (pour la production et la conservation) telles que l'augmentation de la valeur nutritive et de la longévité productive, la réduction de la dormance automnale de la luzerne, et l'augmentation des rendements des graminées (repousse) pendant l'été.
- Optimiser les pratiques exemplaires de gestion du fumier, des nutriments et des pesticides dans divers systèmes de culture.
- Explorer des alternatives aux plastiques d'enrobage (p. ex. les matériaux biodégradables, le recours aux composants du lait dans l'élaboration ou la création de bioplastiques, etc.) tout en s'assurant que les alternatives ne sont pas dommageables pour l'environnement (p. ex. résidus ou microparticules non biodégradables).

**Résultat ciblé : Des stratégies propres au Canada pour réduire de façon économiquement rentable les gaz à effet de serre (GES), maximiser la séquestration du carbone et s'adapter aux changements climatiques sont identifiées**

#### Priorités de recherche :

- Identifier des stratégies pour atténuer les émissions de GES (principalement celles provenant des vaches et de la gestion du fumier) en tenant compte du caractère pratique, de l'impact/efficacité par rapport aux coûts, en faisant appel à des approches transdisciplinaires (comme les laboratoires vivants ou l'innovation ouverte).
- Mettre au point une méthodologie normalisée reconnue pour mesurer la séquestration du carbone dans les fermes et évaluer son potentiel pour compenser les émissions de GES de source laitière et qui permet de faire des comparaisons mondiales.
- Identifier et évaluer, dans le contexte canadien, des pratiques et de nouveaux traits génétiques des plantes/cultures et des animaux permettant de relever les défis actuels et à venir (p. ex. de nouveaux pathogènes, le stress causé par la chaleur et le froid, les changements de saison, la sécheresse et les inondations/grands coups d'eau) associés aux changements climatiques.
- Étudier les synergies et les compromis entre les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et celles d'atténuation des émissions de GES.

## Résultat ciblé : Le potentiel des pratiques et des technologies novatrices d'utilisation et de conservation de l'eau à la ferme est évalué

### Priorités de recherche :

- Développer des pratiques ou des technologies permettant de maintenir l'humidité du sol, même en conditions de sécheresse, de limiter l'érosion hydrique lors de précipitations abondantes et de réduire l'utilisation de l'eau associée à la production de cultures.
- Identifier les occasions de réutilisation de l'eau et mettre au point des technologies peu coûteuses de recaptage et de traitement de l'eau à la ferme.
- Explorer le potentiel de concentrer le lait (extraction de l'eau) à la ferme ou dans un centre de traitement (p. ex. pour le transport du lait sur de grandes distances ou entre provinces) et estimer les conséquences sur la qualité, le transport, la transformation du lait, la gestion des sous-produits à la ferme, la rentabilité, etc.

## Résultat ciblé : Des mesures économiquement rentables et concrètes pour accroître la biodiversité sont clairement définies

### Priorités de recherche :

- Évaluer et démontrer les avantages et les effets à court et à long terme d'une augmentation de la biodiversité dans les fermes laitières.
- Étudier le potentiel de stratégies telles que les pâturages, le mélange complexe de cultures, l'utilisation de plantes en culture intercalaire ou aux endroits non cultivés (zone riveraine, restauration de milieux humides, boisés, etc.) et d'autres initiatives (p. ex. des dortoirs à chauve-souris) destinées à favoriser la biodiversité végétale et animale ainsi que les insectes pollinisateurs.



## SANTÉ, SOIN ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

## Résultat ciblé : Des solutions efficaces pour prévenir et atténuer les maladies et réduire de manière durable l'utilisation des antimicrobiens sont mises au point

### Priorités de recherche :

- Surveiller les maladies endémiques (par exemple, la paratuberculose, la leucose) et les maladies émergentes (par exemple, l'infection à Salmonella Dublin, l'anaplasmosse, etc.) et développer des pratiques et des méthodes efficaces pour réduire leur prévalence, notamment en définissant mieux les mesures clés de biosécurité et en étudiant le développement de nouveaux vaccins et autres technologies préventives pour les maladies prioritaires.
- Développer des systèmes de surveillance de la santé du pis, des outils de diagnostic à la ferme faciles à utiliser, des protocoles de traitement clinique bien définis et des pratiques exemplaires pour prévenir et mieux contrôler la mammite.
- Concevoir des moyens rapides, précis, uniformes et rentables pour les évaluations de routine à la ferme de la démarche (en utilisant l'intelligence artificielle et d'autres moyens automatisés) et des systèmes de suivi des données facilement accessibles pour améliorer la détection précoce, le traitement et la gestion de la douleur dans les cas de boiterie chez les vaches laitières et les jeunes bovins laitiers.
- Faire progresser les connaissances pour réduire les problèmes de mobilité et améliorer la santé des onglons en se concentrant sur la prévention de la maladie, incluant le logement et la

régie, et la détection précoce de la dermatite digitale, des ulcères de la sole et des lésions aux onglons.

- Fournir des stratégies pour réduire l'utilisation globale des antimicrobiens, en particulier les antimicrobiens de catégorie I. Développer des protocoles efficaces fondés sur des données probantes pour les antimicrobiens de catégories inférieures et les alternatives aux antimicrobiens tout en maintenant une santé et un bien-être optimaux des animaux.

**Résultat ciblé : Des options pratiques et durables (sur le plan environnemental, économique et social) en matière de logement et de gestion sont identifiées et adaptées à l'évolution des changements climatiques au Canada pour assurer les meilleurs soins et le bien-être des bovins laitiers à tous les stades de leur vie**

**Priorités de recherche :**

- Identifier les tendances et les pratiques à l'international en matière de pratiques exemplaires de gestion et de logement des bovins laitiers et la façon dont elles peuvent être adaptées au contexte canadien.
- Créer des conceptions de logement de l'avenir qui amélioreraient le bien-être des animaux et atténueraient les répercussions environnementales, en incorporant des caractéristiques de naturalité, en utilisant des matériaux et des ressources renouvelables, en s'adaptant aux changements climatiques canadiens (grands écarts de température, stress causé par la chaleur et par le froid), en intégrant des technologies de précision et en tenant compte de la consommation et potentielle production d'énergie tout en prévenant les tensions parasites.
- Étudier les répercussions des nouvelles constructions et des rénovations des systèmes de logement (par exemple, litière de fumier recyclé, étable à compost accumulé, accès à l'extérieur ou au pâturage, etc.) sur la santé, le bien-être et la manipulation des animaux, l'apparition et le développement de problèmes de mobilité et d'autres blessures, et les compromis potentiels entre le bien-être des animaux, la production, la main-d'œuvre, le coût et la durabilité environnementale.
- Étendre les connaissances et le savoir-faire en matière de manipulation et de transport sans stress pour les bovins de tous groupes d'âge.
- Améliorer de façon continue la gestion des veaux pour assurer leur santé et leur performance à long terme, par une gestion optimale du vêlage, du logement et des soins aux nouveau-nés.
- Trouver des solutions pour faciliter l'adaptation et la conformité au nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers.

**Résultat ciblé : Les connaissances sur la nutrition et l'alimentation des bovins laitiers sont approfondies afin d'améliorer l'efficacité alimentaire, de réduire les coûts de production et d'optimiser la composition et la qualité du lait**

**Priorités de recherche :**

- Faire progresser les connaissances sur l'alimentation de précision par l'automatisation et évaluer l'efficacité de ces outils et de ces systèmes. Évaluer l'intégration et l'utilisation de l'alimentation de précision en fermes commerciales et les méthodes permettant de mesurer et de surveiller la consommation individuelle de matière sèche et d'eau ainsi que l'efficacité alimentaire, y compris la gestion de l'impact de l'accès à l'extérieur et aux pâturages sur les protocoles et la gestion de l'alimentation et sur les émissions de gaz à effet de serre.
- Accroître les connaissances sur l'utilisation et le recyclage des sous-produits et coproduits en tant qu'ingrédients alimentaires dans un contexte de développement durable.

- Optimiser les pratiques d'alimentation et de régie pour la période de transition afin de réduire les troubles métaboliques.
- Mieux comprendre les effets du profil de l'eau, des aliments et de l'alimentation sur la composition du lait et ses propriétés de transformation et améliorer la capacité de surveillance en continu de la composition et de la qualité du lait à l'échelle des animaux et du troupeau (comme trouver des alternatives pour augmenter les matières grasses du lait).

### **Résultat ciblé : Des stratégies et outils pour améliorer la génétique et les performances de reproduction sont développés**

#### **Priorités de recherche :**

- Poursuivre le progrès génétique des bovins laitiers canadiens afin de réduire les impacts environnementaux, d'améliorer la santé, le bien-être et la reproduction des animaux et de s'adapter aux changements climatiques, tout en favorisant la diversité génétique.
- Développer des stratégies de reproduction ciblées réduisant le plus possible les interventions, tout en maintenant/améliorant la fertilité.
- Évaluer des stratégies d'élevage alternatives (comme la lactation prolongée, les croisements de boucherie, etc.) assurant l'efficacité de la reproduction et une gestion optimale des veaux destinés à des fins autres que la production laitière.
- Mieux comprendre les effets de la génétique (p. ex. A2) sur la composition du lait et ses propriétés de transformation.

Note 1 : Les impacts économiques des nouveaux outils, stratégies, pratiques et technologies à mettre en œuvre dans les fermes laitières canadiennes doivent être évalués dans le cadre du Projet.

Note 2 - Recherche en amélioration génétique : Les Producteurs laitiers du Canada appuient la recherche en amélioration génétique des bovins laitiers par l'intermédiaire du consortium DairyGen, dirigé par Lactanet en collaboration avec Holstein Canada, Semex Alliance et d'autres partenaires. DairyGen est responsable de l'établissement des priorités de recherche, de l'évaluation des propositions et de l'allocation des fonds de l'industrie dans ce domaine. Les chercheurs intéressés par la recherche en amélioration génétique des bovins laitiers doivent soumettre leurs lettres d'intention et leurs demandes directement à DairyGen, tout au long de l'année, et non dans le cadre du présent appel de propositions. Pour plus d'information, veuillez contacter Filippo Miglior à [fmiglior@lactanet.ca](mailto:fmiglior@lactanet.ca).